

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DLH 240 - Protocole transactionnel (2.430.000 euros) au titre de l'éviction commerciale d'une société de l'immeuble communal 123, rue de Charenton (12^e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu la nécessité d'évincer la S.A. Garage du XII^{ème} pour réaliser une opération de 21 logements sociaux avec commerces au 123, rue de Charenton à Paris (12^e) ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 mai 2013, qui a estimé le montant total des indemnités à verser à la S.A. Garage du XII^{ème} au titre de son éviction à 2.576.000 € ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'un protocole transactionnel entre la S.A. Garage du XII^{ème} et la Ville de Paris, au titre de l'éviction commerciale de cette société, de l'immeuble communal 123, rue de Charenton à Paris (12^e), pour un montant de 2.430.000 €;

Vu la saisine de Mme la Maire du 12^e arrondissement en date du 24 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un protocole transactionnel, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la S.A. Garage du XII^{ème} au titre de l'éviction commerciale de cette société, de l'immeuble communal situé 123, rue de Charenton à Paris (12^e), à hauteur d'un montant de 2.430.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 21, fonction 8249, nature 21321, mission 90006-99, activité 180, individualisation 13V00092DU du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013 et/ou suivants.